

La politisation du/par le droit : une étude du cas de Solidarité paysans

Projet de post-doctorat - Labex Structurations des mondes sociaux

Dans la continuité des travaux menés jusqu'ici, et plus particulièrement de ma thèse de doctorat¹, ce projet de recherche post-doctorale m'amène à poursuivre l'étude de certaines problématiques développées, en adoptant un angle d'analyse différent et en investissant un nouvel objet de recherche. Les études menées tout au long de mon parcours universitaire ont porté sur l'histoire et la sociologie du syndicalisme agricole. À partir de différents terrains d'enquête, faisant varier les sites d'engagement militants, je me suis appliquée à examiner les logiques de la construction de la représentation agricole ainsi que le répertoire d'action des agriculteurs. À cet égard, l'objet de ma thèse, intitulée « La Confédération paysanne à l'épreuve de la Politique agricole commune (1987-2007). Transformations des pratiques de représentation et du travail militant », est l'analyse des changements des formes et modes de cette représentation sous l'effet de l'intégration européenne. Au travers de l'étude du cas d'un des quatre syndicats français, il s'est agi de démêler l'enchevêtrement des logiques organisationnelles, dispositionnelles et configurationnelles de ces évolutions.

L'un des apports de la thèse est d'examiner les registres d'action mobilisés par les représentants de la Confédération paysanne pour s'opposer aux réformes successives de la Politique agricole commune. Dans ce cadre, je me suis attachée notamment à étudier le recours au droit comme pratique contestataire. Cette question s'inscrit dans un débat nourri sur les usages politiques du droit². Comme l'ont démontré de nombreuses études portant sur des objets aussi divers que les associations de défense des consommateurs³, les mouvements de défense des droits de l'homme⁴, les mouvements féministes⁵, des associations de défense des droits des habitants⁶ ou encore les syndicats de salariés⁷, le droit donne des prises qui peuvent être saisies dans une lutte politique.

¹ Roullaud Élise, *La Confédération paysanne à l'épreuve de la Politique agricole commune (1987-2007). Transformations des pratiques de représentation et du travail militant*, thèse de doctorat de science politique, sous la co-direction de Marie Jean-Louis et de Mayaud Jean-Luc, Université Lyon 2, 2013.

² Israël Liora, *L'arme du droit*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009 ; Agrikoliansky Éric, « Les usages protestataires du droit », in Fillieule Olivier, Agrikoliansky Éric, Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2010, p. 225-243.

³ Pinto Louis, « Du "pépin" au litige de consommation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 76-77, 1989, p. 65-81.

⁴ Agrikoliansky Éric, « Les usages choisis du droit : le service juridique de la Ligue des droits de l'homme (1970-1990). Entre politique et raison humanitaire », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 52, 2003, p. 61-84.

⁵ Bérini Laure, Debauche Alice, Latour Emmanuelle, Revillard Anne, « Quand les mouvements féministes font (avec) la loi : les lois du genre, II », *Nouvelles questions féministes*, vol. 29, n° 1, 2010.

⁶ Richard Hélène, *Comment les Russes sont-ils devenus (co)propriétaires ? Illégalismes administratifs et socialisation au droit en Russie postcommuniste*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Pollet Gilles, Université Lyon 2, 2014.

⁷ Willemez Laurent, « Quand les syndicats se saisissent du droit. Invention et redéfinition d'un rôle », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 52, 2003, p. 17-38 ; Péliasse Jérôme, « Les usages syndicaux du droit et de la justice », in Commaille Jacques, Kaluszynski Martine (dir.), *La fonction politique de la justice*, Paris, La Découverte, 2007, p. 165-189.

Dans ces travaux, le droit est considéré comme un instrument de politisation dès lors qu'il permet une conflictualisation des griefs initialement individuels et une montée en généralité⁸. Tandis que l'action judiciaire est centrale dans de nombreuses mobilisations paysannes⁹, ce registre d'action contestataire est peu étudié. Aussi, l'étude menée dans le cadre de la thèse apporte un éclairage inédit sur un angle mort du répertoire d'action agricole. L'analyse s'attache tout d'abord à rendre compte des logiques sociales et configurationnelles du recours au droit avant de souligner les limites et difficultés à l'appropriation syndicale d'une action juridique. On démontre ainsi qu'à partir d'une affaire particulière, les représentants syndicaux cherchent à monter en généralité pour dénoncer les orientations de la politique agricole et envisagent cette procédure juridique comme une manière de conquérir des avancées syndicales. Néanmoins, le processus de politisation du droit est rendu difficile par la personnification de l'action intentée auprès du Tribunal administratif ainsi que par la temporalité du travail judiciaire beaucoup plus longue que celle d'une mobilisation syndicale.

Dans le cadre du projet de recherche post-doctoral, je souhaite poursuivre ce travail de réflexion autour de la problématique de la politisation du et par le droit en changeant de terrain d'enquête. On peut penser que ce processus est d'autant plus saillant lorsque l'on étudie des organisations porteuses de représentations du monde social et de ses principes de division, telles que les structures syndicales. En s'intéressant à une association sectorielle de service qui, *a priori*, n'a pas vocation à produire ce type de discours, il s'agira de développer les pistes d'analyse dégagées dans la recherche doctorale : quelles sont les conditions sociales à un usage contestataire du droit ? Sur quels mécanismes concrets repose le processus de politisation du droit ? Dans quelle mesure le registre juridique permet-il ou inhibe-t-il la portée protestataire de l'action ? La socialisation au droit permet-elle une socialisation politique des individus ?

Pour ce faire, l'association « Solidarité paysans » apparaît comme un terrain d'enquête heuristique et stimulant. Organisation nationale créée en 1992, elle coordonne un réseau de trente-cinq structures locales présentes sur plus de cinquante départements et est animée par 950 militants « bénévoles actifs » ainsi que par soixante-douze salariés qui accompagnent ensemble environ 2500 familles d'agriculteurs. Elle se donne pour mission la défense des exploitants agricoles en difficulté financière. Les bénévoles et salariés des associations locales proposent, d'une part, un accompagnement juridique dans le cas d'une situation d'endettement, de faillite ou encore d'accident du travail, ainsi que la diffusion d'informations relatives aux droits sociaux et, d'autre part, des formations juridiques à destination des animateurs des organisations Solidarité paysans. Ces structures peuvent être considérées comme des « passeurs de droit » en ce qu'elles ont pour objectif de « diffuser et vulgariser de l'information juridique dans le but de promouvoir certains usages du droit¹⁰ ». Les liens existants entre cette association et la Confédération paysanne (bénévoles adhérant ou ayant adhéré à cette dernière) incitent à se demander si l'activité d'expertise judiciaire développée au sein de Solidarité paysans est conçue par ses militants comme une forme de continuation de la lutte syndicale sur un autre terrain. Aussi, l'étude des usages contestataires du droit par les responsables de cette association se fera au travers de deux axes d'analyse. Premièrement, il conviendra d'observer si et de quelle manière les militants de Solidarité paysans politisent leur activité d'accompagnement et de conseil juridique et, deuxièmement, d'apprécier la réception qui en est faite par les usagers.

⁸ À la suite de Camille Hamidi, nous reprenons ici les deux éléments permettant de mettre au jour la politisation au sein de discours profanes : « la référence aux principes généraux devant régir une société, ou, dans les termes de Boltanski, la montée en généralité, et la reconnaissance de la dimension conflictuelle des positions adoptées (au sens où le locuteur admet l'existence de clivages sur la question en jeu et non pas au sens où il mobiliserait nécessairement un registre discursif revendicatif ou contestataire) ». Hamidi Camille, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, 2006, p. 10.

⁹ Notamment dans le cas des conflits opposant des fermiers ou métayers à leurs propriétaires au sujet du montant de la location des terres, la durée du bail ou encore la reprise de la terre qui se déroulent le plus souvent au sein des tribunaux paritaires de baux ruraux.

¹⁰ Richard Hélène, *Comment les Russes sont-ils devenus (co)propriétaires ?*, thèse cit., p. 215.

La politisation du droit : la poursuite de la lutte au travers du registre juridique ?

Examiner le processus de politisation du droit appelle à explorer différents questionnements. On le sait, l'association Solidarité paysans offre un accompagnement individuel à des agriculteurs rencontrant des difficultés financières. Ses bénévoles et salariés sont donc confrontés à des situations économiques singulières, irréductibles les unes aux autres. Il s'agira donc dans un premier temps de prendre en considération la manière dont les responsables associatifs perçoivent et analysent les trajectoires d'endettement des usagers : quelle(s) lecture(s) en font-ils et en donnent-ils aux personnes venant solliciter leur expertise ? La mise en place d'une procédure judiciaire donne-t-elle lieu à des formes de politisation au sens d'une montée en généralité et une conflictualisation des griefs ?

Deuxièmement, il importera d'étudier les usages du registre judiciaire que font les membres de Solidarité paysans ainsi que les personnes endettées : le champ juridique est-il pensé comme un espace pertinent pour la défense des droits des agriculteurs ou, au contraire, est-il perçu comme désamorçant la contestation politique ? Ces questions renvoient aux débats entre la perception du droit « qui domine » et celle du droit « qui émancipe » qui ne cessent de traverser la sociologie du droit américaine¹¹.

Troisièmement, on ne peut examiner les processus concrets de politisation sans les rapporter à leurs conditions sociales et configurationnelles de possibilité. En effet, je soutiens l'idée ici que ce phénomène doit être étudié au regard des propriétés et de la trajectoire sociales des acteurs ainsi que du contexte organisationnel et institutionnel dans lequel il s'opère.

C'est donc en inscrivant cette analyse dans l'épaisseur du social, au travers d'une étude localisée, que l'on pourra rendre compte finement de la politisation du droit. Pour autant, ce premier axe d'analyse ne doit ni laisser présumer que les usages contestataires du droit sont perçus comme tels par les agriculteurs venus solliciter l'expertise de Solidarité paysans, ni qu'ils induisent une politisation de ces derniers. Ces hypothèses doivent être mises à l'épreuve de l'enquête empirique.

Une politisation par le droit des usagers de Solidarité paysans ?

Pour présenter leur démarche et les services proposés, les responsables associatifs insistent sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté depuis le diagnostic de la situation économique de l'exploitation agricole jusqu'à la fin de la procédure judiciaire. Durant cette période pouvant durer plusieurs mois, ces acteurs analysent les causes et la trajectoire d'endettement, élaborent différentes propositions pour maintenir ou cesser l'activité professionnelle et les bénévoles de l'association informent les agriculteurs de leurs droits, les aident à préparer les procédures judiciaires, etc. Si bien que l'on peut s'interroger sur les effets que peut avoir ce travail auprès des usagers : l'accompagnement juridique n'induit-il pas la transmission de certaines représentations du monde social ? La socialisation au droit réalisée par les membres de Solidarité paysans ne s'accompagne-t-elle pas d'une politisation des personnes accompagnées ? C'est en situant l'analyse au niveau des interactions entre vulgarisateurs du droit et vulgarisés que l'on pourra saisir la réception et la possible intériorisation de certaines manières de penser par ces derniers. En étant attentive aux pratiques de transmission, aux outils de vulgarisation et de formation au droit, on se donnera les moyens de rendre compte en pratiques de cette socialisation politique.

Enfin, il importera là aussi d'analyser les trajectoires sociales des agriculteurs faisant appel à l'association pour rendre compte des conditions sociologiques du processus de politisation. Les deux axes d'analyse dessinés ici nécessitent dès lors la mise en place d'un protocole d'enquête permettant de saisir le processus de politisation tant au niveau de la production organisationnelle que des interactions entre individus.

¹¹ Pour une synthèse de ces travaux voir Christin Angèle, Ollion Etienne, *La sociologie aux États-Unis aujourd'hui*, Paris, la Découverte, 2012, p. 93-106.

Méthode et terrain d'enquête : une ethnographie de la politisation du et par le droit

Le projet de recherche proposé ici doit être mené au travers d'une enquête ethnographique combinant l'analyse de la littérature grise émanant de l'association, l'observation de son activité et notamment des réunions entre militants et usagers ainsi que la tenue d'entretiens semi-directifs. J'ai mobilisé ces diverses méthodes au cours des mes précédentes recherches. Dans le cadre de la thèse, plus particulièrement, j'ai procédé au dépouillement des archives de plusieurs syndicats agricoles¹², à l'observation de l'activité de la structure nationale de la Confédération paysanne de manière quotidienne entre novembre 2007 et février 2008, puis ponctuellement jusqu'en avril 2009, mais également à la tenue de quarante-trois entretiens semi-directifs de type ethnographique auprès d'acteurs divers – essentiellement des responsables et des salariés des syndicats étudiés – et à la réalisation d'une enquête quantitative auprès des membres du comité national du syndicat agricole.

Dans la lignée du parti pris méthodologique défendu par Elizabeth Mertz dans ses travaux sur les *law schools* américaines¹³, ainsi que de ceux d'Émilie Biland et de Liora Israël¹⁴ sur les cursus juridiques au sein de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École des hautes études commerciales de Paris, il est particulièrement pertinent d'observer *in situ* les modalités de vulgarisation et de diffusion du droit afin de saisir en pratiques le processus de politisation, tout en prenant garde de ne pas le considérer comme linéaire, mais au contraire comme un phénomène heurté, incertain et contingent. Les entretiens semi-directifs avec les usagers et les militants associatifs informeront sur les caractéristiques sociales de ces acteurs. Il s'agira notamment de retracer leurs trajectoires sociales et professionnelles, de réinscrire leur positionnement dans les divers espaces sociaux fréquentés, mais également d'examiner leur représentation du droit et de leur action judiciaire. Des entretiens répétés avec les personnes accompagnées, réalisés à différents moments de l'enquête, seront menés pour saisir de manière diachronique l'éventuelle évolution de leur rapport au politique. Parallèlement, il conviendra d'étudier la littérature grise produite par Solidarité paysans afin de déterminer dans quelle mesure l'analyse du droit y est porteuse d'une vision du monde social.

En somme, l'ambition est de mener une enquête ethnographique localisée du politique en milieu rural. Ce projet de recherche s'inscrit donc au croisement de la sociologie du droit, des mobilisations collectives et de la sociologie rurale. Il contribuera, d'une part, à une meilleure appréhension des processus de socialisation et de politisation du droit et, d'autre part, à mettre au jour les risques sociaux et économiques auxquels peuvent faire face les agriculteurs.

La mise en œuvre de ce projet de recherche sera facilitée par la connaissance préalable du terrain d'enquête. En effet, l'étude doctorale menée sur la Confédération paysanne m'a permis de me familiariser avec le travail entrepris par Solidarité paysans et de rencontrer des salariés et bénévoles de cette association. Aussi, je bénéficie d'ores et déjà de contacts sérieux qui rendent possible la tenue d'une enquête ethnographique. Dans une perspective comparative, celle-ci pourra être menée au sein des structures du Rhône et de Haute-Garonne de Solidarité paysans. Cela permettra, d'une part, de varier les filières de production et d'examiner le poids du contexte économique (production en crise ou non) sur les discours portés par les acteurs. D'autre part, ces associations ont une histoire contrastée. En effet, l'organisation rhodanienne présente la particularité d'avoir été créée non pas exclusivement par des militants de la Confédération paysanne

¹² Les archives de la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) et de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP) conservées au Centre d'histoire du travail à Nantes furent consultées, ainsi que celles (non classées) de la Confédération paysanne (conservées à Bagnolet au siège du syndicat), de la Coordination paysanne européenne (CPE) et de la Coordination européenne-Vía campesina (archivées à Bruxelles) ainsi que de la COAG (consultables à Madrid). La presse syndicale ainsi que les rapports de congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) furent également étudiés.

¹³ Mertz Elizabeth, *The Language of Law School. Learning to "Think like a Lawyer"*, New York, Oxford University Press, 2007.

¹⁴ Biland Émilie, Israël Liora, « À l'école du droit : les apports de la méthode ethnographique à l'analyse de la formation juridique », *Les cahiers du droit*, vol. 52, n° 3-4, 2011, p. 619-658 ; Israël Liora, « L'apprentissage du droit. Une approche ethnographique », *Droit et société*, n° 83, 2013, p. 177-192.

mais conjointement avec des membres de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)¹⁵. Si bien qu'il s'agira de déterminer si ces configurations militantes singulières induisent des processus de politisation différenciés et d'en saisir les ressorts.

Échéancier

Le plan de travail présenté ici ne correspond pas à un calendrier figé. Les séquences temporelles dessinées pourront en effet se recouper et s'entrecroiser en fonction des impératifs scientifiques et des opportunités de terrain.

- Les deux premiers mois seront consacrés à la lecture de la littérature francophone et anglo-saxonne sur ce sujet, ainsi qu'à la préparation, la passation et l'analyse des entretiens exploratoires qui seront réalisés avec les contacts que je possède au sein de l'association Solidarité Paysans.
- Sept mois seront nécessaires à l'observation de l'activité des structures régionales de cette organisation. Durant cette période, je pourrai suivre l'accompagnement effectué par les bénévoles auprès d'agriculteurs, mais également réaliser les entretiens semi-directifs avec ces acteurs.
- Enfin, les trois derniers mois serviront à formaliser l'analyse et à rédiger un premier compte-rendu de la recherche sous la forme d'un article à soumettre à une revue scientifique à comité de lecture de sociologie ou science politique.

Au cours du post-doctorat, la recherche donnera lieu à des propositions de communication lors de journées d'étude, colloques ou congrès qui permettront de soumettre l'analyse à la discussion et au débat scientifique à l'intérieur ou à l'extérieur des laboratoires de recherche partenaires du Labex « Structurations des mondes sociaux ».

Laboratoire de rattachement et perspectives

Pour ce projet de recherche, je bénéficie du soutien du CERTOP, laboratoire dont les axes de recherche entrent en résonance avec les problématiques développées dans le projet de post-doctorat. Je suis convaincue que les échanges avec ses membres – et particulièrement avec ceux de l'axe TAPAS – enrichiront mon travail d'analyse. Aussi, je souhaite vivement m'y investir en cas de recrutement en participant à la vie collective au travers des séminaires et autres événements scientifiques. Plus encore, le projet de recherche présenté ici s'inscrit au croisement de plusieurs opérations structurantes du Labex SMS : « Mondes politiques » et « Mondes ruraux ». Il sera alors l'occasion de travailler en lien avec différentes équipes du Labex SMS, notamment le LaSSP et l'unité AGIR de l'INRA (avec lesquels j'ai noué des liens) mais également l'UMR FRAMESPA, laboratoires dans lesquels des chercheur-e-s travaillent sur les thématiques qui recoupent mes préoccupations passées et actuelles : sociologie de la représentation politique, sociologie du droit, des mouvements sociaux et sociologie rurale. Cette collaboration pourra prendre la forme d'un séminaire ou d'une journée d'étude interdisciplinaires afin de favoriser la mise en commun des réflexions et avancées scientifiques. Finalement, ce projet de post-doctorat se veut une première étape d'une recherche plus ambitieuse menée sur plusieurs années. L'investissement au sein du Labex SMS représente alors une opportunité particulièrement motivante dans la perspective de la préparation au concours de chargé de recherche au CNRS.

¹⁵ Fédération départementale de la FNSEA, principal syndicat agricole français. Pour des éléments sur l'histoire de Solidarité paysans dans le Rhône, voir Merle Geoffrey, *Le souci du « paysan debout ». Un engagement militant auprès des agriculteurs en difficulté à Solidarité paysans dans le Rhône*, mémoire de master 2, sous la direction de Bruneau Ivan, Université Lyon 2, 2014.